

**Conditions de la Gazette :**

L'ABONNÉ paraît les *Mardis, Jendis, et Samedis*. Le prix de l'abonnement est d'un AN pour six mois, payables à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner pour un mois ou plus. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à \$80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiramaud.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur. Aux Atakapas, chez Mr. Rousseau, et au juge Bryant.

**POUR NEW-YORK.**

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire **KENTUCKY**, cap. Nathan.

Le navire **TALMA**, cap. Marshall.

Le navire **ILLEVOIS**, cap. Watson.

Le navire **TENNESSEE**, cap. ...

Le navire **LOUISIANA**, cap. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.

Partir de New-York, les 8 et 22 de chaque mois.

Poster & Hatten.

**POUR LE BAYOU SARAH.**

Baton-Rouge, et les parts intermédiaires, Le bateau à vapeur, au commandeur **COLEMAN**, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches à 10 heures, et du Bayou Sarah pour les Atakapas à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine ou à **John Hagan & Co.**

1er septembre

**POUR LE BAYOU SARAH.**

La Poudre-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements, Le bateau à vapeur, à simple pression, **FLORENCE**, cap. C. Laurent, part d'ici tous les Jendis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à **Joseph T. Bauduc.**

1er sept

Les sous-signés ont reçu par le navire l'Estio, un bel assortiment de coutellerie fine, de la fabrique du fameux Bradier, qui a obtenu plusieurs brevets d'invention et de perfectionnement ; entr'autres, des taille-plumes, avec un rafraichissoir, des rasoirs damassés et cuirs à idem ; des pots de pâte végétale savonneuse, destinés à attendrir la barbe et faciliter les fonctions du rasoir ; et de la pâte minérale pour donner aux rasoirs une ardeur particulière.

De l'extrait d'eau de Cologne extra-superfine et dans de superbes flacons octogones ; des nécessaires pour hommes &c.

Il reste encore au sous-signés trente barriques d'excellent vin de Bordeaux et qu'ils ne vendent que \$34.

Outre leur librairie littéraire et d'éducation, ils ont un très-grand assortiment de jouets d'enfants en gros et en détail, et donnent des livres en lecture.

18 oct

Ch. JOURDAN & co

A VENDRE par les sous-signés, les marchandises suivantes reçues de Liverpool et Glasgow, dans leur magasin rue Toulouse No. 23, Etouffes imprimées, Shawls de 6-4, bordures riches, Mouchoirs Palicat, de Madras Gingham rayé, Bandanas 4-4, à la mode, Mousseline à moussiquaire, Cravattes, Mousseline 6-4, Velours, Madapolans, Demi-lin pour hommes, Cotonnade imitation de Homespon, Drap sepsan, Fil à coudre.

DE PLUS :

271 paquets fayence, 60 paquets bouteilles anglaises et fran. Chaudières à vapeur, devants de fournaux

1er sept

Gerson, FORSTALL & Co.



**J. B. JOINAU, SELLIER ET CARROSSIER,**

PREVIENT ses amis et les habitants, qu'il tient son atelier dans la rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, dans l'emplacement précédemment occupé par Mr. Languedo, où il entreprendra toute espèce d'ouvrages concernant son état, ainsi que les raccommodages. Il prévient en outre qu'il tiendra constamment des Harnais de voitures, de charettes, &c. dans les genres les plus modernes et solidement travaillés, aux prix les plus modérés. oct

**Changement de domicile.**

J. B. FAUCHET prévient le public qu'il a transféré son atelier, rue Conté entre les rues Ste Anne et Madison, où il continue à entreprendre toute espèce d'ouvrage concernant sa profession, et à des prix modérés. 16 oct—3



**Esclaves marrons détenus en Prison.**

A BATON-ROUGE :

Un nègre nommé Bib, âgé d'environ 25 ans, se disant appartenir à M. Hagan de la Nlle-Orléans.

Un nègre nommé Tom, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant deux cicatrices sur le côté gauche du cou, et une autre sur la figure. Il se dit appartenir à Mr. Jean-Baptiste, demeurant à environ 2 milles au-dessus de la Nlle-Orléans.

Un nègre nommé Louis, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 28 ans, ayant une cicatrice sur le front, et une autre sur le côté de la tête, se dit appartenir à Mr. John Lee, à la Nouvelle-Orléans.

Un nègre nommé William, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé de 29 ans. Il se dit libre.

Un nègre nommé Louis, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 28 ans, ayant deux cicatrices sur le front. Il se dit appartenir à la Nlle-Orléans.

Un nègre nommé Enoch, taille de 5 pieds 11, âgé de 23 ans. Il se dit libre.

Un grillon nommé Aaron, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé de 26 ans, se disant appartenir à Mr. John Thompson.

110 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a :

Coton de 3-4 et 4-4, Idem tern 3-4 et 4-4, Ginges, Plais, Tickings, Mouchoirs, toiles d'Irlande, Rubans, batiste, peignes, Toiles de Russie, amahanga, Couvertes, &c. 4 sept

S. W. OAKLEY & Co.

**COLLEGE LOUISIANAIS.**

A VIS.—Mr. Cavellier voulant remplir du mieux possible les engagements qu'il a pris dans son prospectus, croit devoir prévenir les parents de ses élèves qu'il s'est adjoint des professeurs qui ne peuvent rien laisser à regretter. Mr. Guillot, déjà connu pour avoir professé avec succès dans cette ville, s'est chargé des cours de Latinité et de Mathématiques, et Mr. Perdreaux, connu par ses écrits, s'est chargé des cours de langue Française et de Littérature. Ensuite que ces études seront, ainsi que les autres, suivies avec le plus grand soin.

Mr. Cavellier saisit cette circonstance pour prévenir les parents de ses élèves ainsi que le public, que les exercices militaires qu'il avait annoncés dans le prospectus de son établissement, et qu'il avait suspendus à cause des grandes chaleurs, auront lieu trois fois la semaine, au lieu d'une seule, et qu'ils recommenceront à dater du 1er. Octobre prochain. 13 sept—3

**BOIS D'AGAJOU.**

A VENDRE—18,098 pieds de BOIS

D'AGAJOU de St-Domingue (Nisao) qualité supérieure.

Plus, 30 sacs de Cassé de cette année. 1 sept

Legriet & Henry.

**A LOUER.**

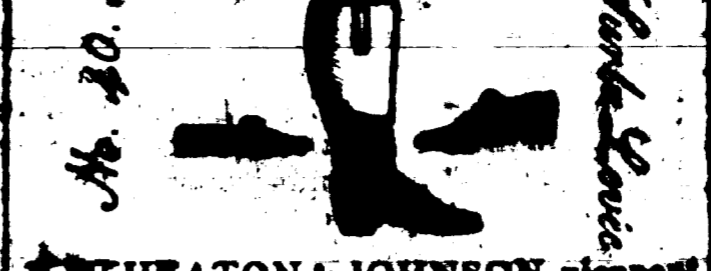
TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'encoignure de la rue Madison, et de deux magasins avec entresols, deux cuisines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison, joignant les précédentes. On peut en prendre possession immédiatement. Pour les conditions s'adresser au sous-signé, à la Branche Banque des Etats-Unis. 1er sept

P. N. BUGON.

SUCRE du pays, en boyauds, de bonne qualité, à vendre par

13 sept

J. MAGER.



**WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee,**

60 caisses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison ; le tout à un prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets. 1er sept

**Nouvel assortiment de Chapeaux.**

Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin de sous-signé, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York. 1er sept

T. B. KEELER, rue du Canal

DOUBLONS—00 Doublons Colombiens, à vendre par 1er. sept

T. Toby.

**Demande d'un Apprenti.**

ON a besoin, à cette imprimerie d'un jeune homme d'environ 16 ans, très-actif et intelligent, parlant l'Anglais et le Français, pour lui apprendre l'art d'imprimer. Il recevra des gratifications raisonnables. 13 sept

**Lettres sur le Mexique,**

ou Guide du Voyageur,

CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains ; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation et le régime des mines.—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827.

Cet ouvrage se distribue par livraisons, en un pamphlet de 16 pages, qu'un pourra ensuite faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux lettres ; il en sera tiré un très-grand nombre. On pourra se procurer aux librairies de Mr. Le Loy, A. L. Bonhomme, C. Jourdan & Co., à la pharmacie de Mr. Blanchot, et à l'imprimerie de cette feuille.

A Donaldson, chez F. Boze. 1er. septembre

Le sous-signé étant ici l'agent de Mr. Wm. Prince, de New-York, informe les personnes qui veulent faire venir des arbres fruitiers, des arbustes et plantes d'agrément, ou des fleurs, qu'en lui représentant leurs ordres écrits, il se charge de les leur expédier avec promptitude et beaucoup de soin dans le choix.

**DESMARE,**

Rue St. Philippe No. 72, ou à la Banque de la Louisiane. N. B. Il a reçu de Mr. Prince, quelques cartons, qu'il donnera avec plaisir aux amateurs. 1er sept

Les sous-signés ont à vendre par

A. BIJOTAT,

rue Toulouse No. 188

A VENDRE, 2 balles de rouge, qualité supérieure, 3 caisses bas de coton pour femmes ; à vendre par

Curell, Lessassier & Kilshaw.

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les sous-signés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandana, de coton, 2 ditto patins bleus, 2 balles faux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto osanburga.

Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables.

Soher, Goodman & Co.

1er sept

**Confitures de la Havane.**

Le sous-signé vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangées dans des boîtes de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y en de citrons, gingembres, ananas, limons, oranges et gouyaves. Il vend aussi du jus de citrons, par barils, gallons et bouteilles.

Wm. Smith,

rue Bienville, 43

A VENDRE, en débarquement de la galiote Mélanie, capitaine Mazel, 4 balles soieries 3 boucands crème de tartre, 3 do. de vergris. 1 sept

H. Perret & Charbonnet.

A VIS.—Mr. Pichon a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parents de ses élèves, qu'à dater de Mercredi prochain (24 Octobre), la langue anglaise sera régulièrement enseignée dans son établissement par Mr. Marius Hansbrough. Prix : \$2 par mois. N. B. Cours de tenue des livres. 23 Octobre—2f

LETTRES de change sur Boston, à vendre par

J. A. MERIE.

**LOTTERIE.**

De l'Eglise Catholique de L'ETAT DE LA LOUISIANE. 2d. CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane. Au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

Devant être tirée en Novembre.

**PROSPECTUS.**

1 Lot de... \$10,000 est... \$10,000  
1 Lot de... 8,000 est... 8,000  
1 Lot de... 6,000 est... 6,000  
1 Lot de... 6,000 est... 6,000  
1 Lot de... 5,000 est... 5,000  
1 Lot de... 4,000 est... 4,000  
6 Lots de... 1,000 est... 6,000  
12 Lots de... 500 est... 6,000  
156 Lots de... 100 est... 15,600  
780 Lots de... 10 est... 7,800  
7000 Lots de... 6 est... 42,800

8,760 Lots { 24,360 billets } 131,800  
12,000 Blancs { à 6 piastres }

23,360 billets à \$6,

Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros sur les 30 ; 956 avec deux, et 1,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,600, n'ayant aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

1, 2 et 3... \$8000  
2, 1 et 3... 8000  
3, 1 et 2... 6000  
2, 1 et 1... 6000  
3, 2 et 1... 4000

Les 6 autres billets qui auront les mêmes numéros sortis, et les autres numéros 1, 2, et 3, et 4, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à

1000

Tous les autres billets au nombre de 18 ayant trois des numéros sortis, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à

800

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à

100

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à

10

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à

6

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

J. F. RIBETTY,

Commissaire.

L. POTTIER,

Administrateur Ayant fourni caution. Tous les ordres devront être faits au port et seront exécutés avec promptitude s'adressant à

J. C. VANDYKE—Agent, 1 sept

No. 106, rue de Chartres.

A VIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

Le sous-signé, adjudicataire de la ferme des licences à accorder aux caboteurs, pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours, au coin des rues Conti et de la Levée N° 48, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février 1825, conformément à l'acte intitulé "Acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il a placé, dans chaque paroisse, un agent de surveillance. L'amende est de \$20 à 100.

P. D. HENRY.

25 octobre—12

F. S. DUFOUR, marchand-tailleur, rue de Chartres N° 135, à côté de la Bourse Hewlet, prévient le public ainsi que ses pratiques, qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de DRAPS super-fins et CASIMIRS.

20 octobre—3